

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 02-2016

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 1^{er} février 2016 à 20H15 à la Maison des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

M. Paul St-Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

02-045-16 RÉVOCATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-046-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-047-15 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR PERMETTRE À LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE D'ADOPTER UN BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec s'est engagé par une correspondance du 1^{er} novembre 2012, de

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-047-15 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU
TERRITOIRE (MAMOT) POUR PERMETTRE À LA
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE D'ADOPTER UN
BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2016 (SUITE)

compenser la municipalité à concurrence de 5 000\$ par mois pour alimenter en continu le réseau d'aqueduc de la Coopérative d'aqueduc agricole St-François de Plaisance;

CONSIDÉRANT que depuis le 19 septembre 2015 la municipalité alimente en continu le réseau de la Coopérative;

CONSIDÉRANT que le revenu additionnel de 60 000\$ résultant de cet engagement, n'a pas été pris en considération dans la confection du budget 2016;

CONSIDÉRANT que la conséquence est que les contribuables ont été taxés plus de 7% en trop;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Luc Galarneau**

QUE ce conseil demande la permission au MAMOT de permettre à la Municipalité de Plaisance d'adopter un budget révisé pour l'année 2016.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h15

4 personnes sont présentes.

02-048-16 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE 20H20

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la séance spéciale soit et est levée.

_____ (signé)
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé)
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.